

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/10

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILLOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB ISLAIS POUR LA REFECTION D'UN TERRAIN DE TENNIS : AUTORISATION A SIGNER

Rapporteur : Rémy BONNIN

Dans le cadre de sa politique communale de développement des activités sportives, éducatives et sociales, la commune de l'Île d'Yeu souhaite transformer un terrain de tennis dégradé, sur le complexe de tennis sis 20 route du Marais Salé à l'Île d'Yeu.

Les travaux projetés consistent en la transformation du terrain de tennis en terre battue, surface reconnue pour ses qualités sportives, pédagogiques et de durabilité. Les travaux sont complétés par la fourniture et la pose de poteaux sur platine y compris filet, d'une bâche PVC hauteur 0.50m fixée sur le grillage en partie basse, et d'une bâche de couverture de court noire en 2 éléments avec lestage.

Les travaux seront exécutés par la société SPORTINGSOL, dans le respect des normes en vigueur pour les infrastructures sportives, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, payeur de la globalité des travaux

L'association TENNIS CLUB ISLAIS, utilisatrice de ce terrain souhaite apporter un soutien financier à la commune dans le cadre de cette réfection.

Le montant total des travaux s'élève à 46 146.00€HT.

Le financement des travaux HT sera réparti comme suit :

- Un tiers supporté sur le budget de la Commune soit 15 382.00€ HT
- Deux tiers pris en charge par le Tennis Club Islais, soit 30 764.00€ HT/net, montant qu'il reversera à la Commune

Afin de finaliser ce partenariat financier, une convention est proposée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 POUR) :

- ◆ **APPROUVE** la convention de partenariat financier avec la répartition mentionnée ci-dessus
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier, avec l'association Tennis Club Islais

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU